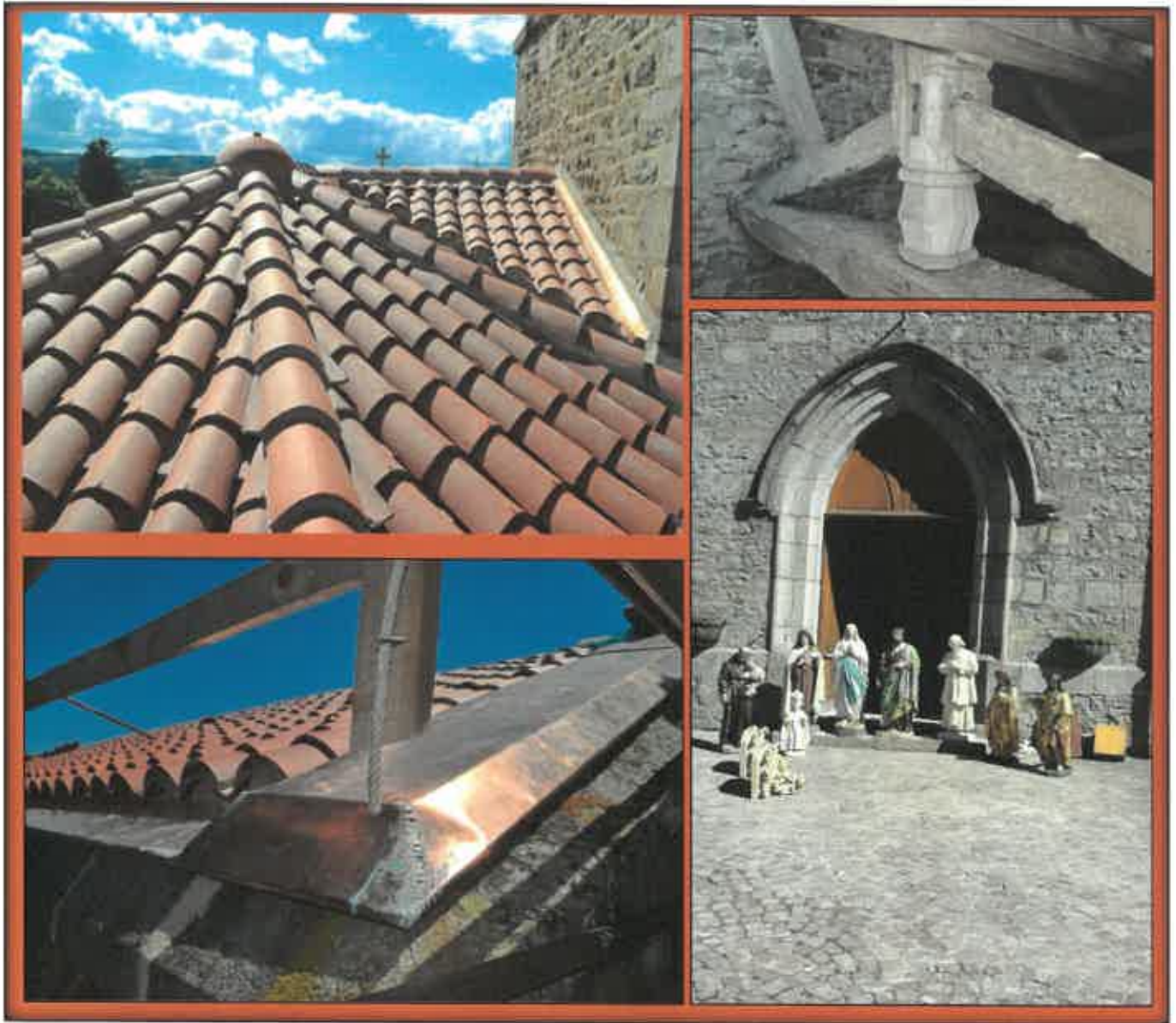


GREZOLLES



n° 21

Janvier 2017

Renseignements pratiques

Mairie : Tel : 04 77 62 57 00 Fax : 04 77 62 54 58 Mail : mairiegrezolle@wanadoo.fr Site Internet : grezolles.fr Contact : siteinternet@grezolles.fr Secrétariat ouvert au public : - le mardi de 14h à 17h - le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Permanence des adjoints : le samedi de 9h à 11h	Ecole : Grézolles : 04 77 62 57 90 Soutemon : 04 77 65 52 46 Saint Julien d'Oddes : 04 77 65 52 65 Salle de SOVA : 04 77 62 54 19
--	--

Correspondant presse : Mme Maritchu CLEMENT	04 77 62 50 19
--	----------------

Déchèterie intercommunale :

La déchèterie intercommunale est située sur la zone d'activités de Pralong à St Germain Laval et vous accueille :

Horaires d'été : Mardi au samedi de 13h30 à 18h00
Mercredi et samedi de 9h à 12h

Horaires d'hiver : Mardi au samedi de 13h30 à 17h00
Mercredi et samedi de 9h à 12h

Gendarmerie de Saint-Germain-Laval :	04 77 65 00 37	Urgence : 17
SAMU Roanne :	04 77 72 24 00	Urgence : 15
Pompiers :		Urgence : 18
Trésorerie de Saint-Germain-Laval :		04 77 65 42 38
Service des Eaux de Saint-Germain-Laval (SAUR) :		04 77 65 40 33
Syndicat des Eaux de la Bombarde :		04 77 65 40 64
EDF (Montbrison) :		08 10 33 31 42
Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable :		04 77 65 48 75
	Fax :	04 77 65 57 72
Transports scolaires CAR POSTAL Rochette (Montverdun) :		04 77 97 42 97
Pompes Funèbres Ets COLOMBAT (St Germain Laval) :		04 77 65 43 34
Ambulances : PLANET'AMBULANCE		04 77 64 92 77
	Ets LEROUX Ch.	04 77 65 43 46

Commerçants :

Epicerie, dépôt de pain Ets FOURNIT :	04 77 62 58 80
Bar, tabac, presse :	en attente
Matériaux Sarl SITERRE :	04 77 62 57 72
Négoce de bestiaux SAS CLEMENT Frères :	04 77 62 57 79
Portes et automatismes Ets DOITRAND :	04 77 66 41 20
Vente directe de viande bovine GAEC DE LA PATOUZE :	06 70 01 30 77

Artisans :

Plomberie, chauffage, Energies Nouvelles Sarl LOUVET :	04 77 62 55 84
Garage PONCET :	04 77 62 57 01
SYTEC AUDIO Ets THIMONIER :	09 50 73 04 55
Entr. PALABOST Sylvain :	04 77 62 58 11
PRAS DEBARRAS :	06 65 36 42 55

Accueil touristique :

Restaurant "Le Georget" :	04 77 62 56 52
	09 77 30 96 09

Sommaire

Sommaire	1
Edito / Mot du maire	2
Mairie :	
1 – Budget.....	5
2 – Travaux en cours / en projet.....	7
3 – Informations	17
4 – Etat civil / Bébés de l'année.....	20
CCVAI :	22
Vie à Grézolles :	
1 – Nouveaux habitants.....	26
2 – RPI Grézolles / Souternon / Saint Julien d'Oddes.....	27
3 – Cela s'est passé cette année.....	30
Ronde des associations :	
1 – FNACA.....	38
2 – Sou des écoles.....	39
3 – Chasse communale	40
4 – Donneurs de sang	42
5 – Club de l'Amitié.....	43
6 – Elan Val d'Aix.....	44
7 – Comité des fêtes.....	45
8 – Les Aiguilles Grézolloises.....	46
9 – J'AIM FOOT.....	47
10 – GASPAR.....	48
11 – AGAP.....	49
Culture et patrimoine :	
1 – La fabrication des tuiles.....	52
2 – Dénomination des rues (suite).....	55
2 – Une fête patronale d'autrefois.....	58
3 – Regards d'hier et d'aujourd'hui sur nos villages.....	60



Le début d'année est toujours propice aux bonnes résolutions. C'est pourquoi nous voulons croire en un avenir meilleur que ce soit sur le plan international, national ou à l'échelle de notre canton.

Pour ce faire, nous devons dépasser la sinistrose ambiante. Retrouvons les manches pour faire vivre notre canton et donc nos communes. Notre territoire est fort d'hommes et de femmes de bonne volonté qui s'impliquent au quotidien pour le mieux vivre ensemble que ce soit à travers leurs responsabilités professionnelles, associatives ou électives.

La tâche est certes loin d'être facile. Mais, souvenons-nous des mots de Sénèque « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles* ».

Alors osons ! Osons bousculer nos habitudes. Sachons innover pour trouver des solutions adaptées aux défis de notre temps. Rien n'est pire que l'attentisme. Regarder dans le rétroviseur en vantant les mérites du passé ne nous fera pas progresser.

En tant que conseillers départementaux du canton de Boën-sur-Lignon, nous avons pour ambition de faire de notre canton, de nos communes, des territoires cohérents et équilibrés, compétitifs et attractifs, solidaires et justes.

Au sein de l'Assemblée Départementale, nous avons voté un budget 2017 qui s'élève à 790,4 millions d'euros permettant au Département d'assurer ses missions, tout en investissant pour dynamiser le territoire. Nous respectons ainsi nos engagements : ne pas augmenter les impôts et maintenir un niveau d'investissement suffisant afin de répondre aux besoins et aux attentes des ligériens.

Avec une enveloppe de 93,5 millions d'euros, le Département financera des projets qui amélioreront votre cadre de vie quotidien : écoles, travaux de voirie, équipements sportifs, vidéo-protection, etc.

En 2016, ce sont plus de 1,3 millions d'euros qui ont été investis par le Conseil départemental dans les communes du canton de Boën-sur-Lignon.

Concernant plus particulièrement Grézolles, une subvention de plus de 8 800 € a été attribuée pour la réfection du mur en bordure de l'Aix et diverses voies communales, au titre du programme de voirie 2016. Le remplacement du chauffage et la mise aux normes du réseau électrique de l'église ont été subventionnés à hauteur de 6 400 €.

Élus de terrain, conjuguant vie politique et vie professionnelle, nous cherchons toujours le chemin le plus court pour agir. Nous mettons tout en œuvre pour être le plus souvent possible présents sur vos communes, à votre écoute. Notre représentant local et ami Henri Cherbland nous aide dans cette tâche et nous tenons à le remercier.

Vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés pour défendre inlassablement les intérêts du canton.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2017 !

**Chantal BROSSE et Pierre-Jean ROCHETTE
Conseillers départementaux
du Canton de Boën-sur-Lignon**



LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre Commune m'offre la possibilité de communiquer sur les actions et les réalisations de notre collectivité dans son bulletin annuel. Je remercie vos élus de cette sollicitation.

Pendant toute l'année 2016, nous avons beaucoup travaillé sur la réforme des collectivités. Le schéma du Préfet de la Loire imaginait la fusion de notre intercommunalité avec Roannais Agglomération. Après la consultation des 81 Conseils municipaux concernés, 46 d'entre eux se sont opposés à cette perspective. De ce fait, le Préfet a décidé de ne pas « passer outre » l'avis des communes et de laisser notre EPCI dans son périmètre actuel. Dans les mois à venir, nous continuerons à travailler à un rapprochement des intercommunalités voisines avec lesquelles nous avons commencé de construire un projet de territoire alternatif. La réforme des collectivités a nécessité beaucoup d'énergie et engendré beaucoup d'incertitude sur notre devenir... mais n'a pas pour autant bloqué nos projets.

La rénovation de la maison de retraite est presque terminée. Elle aura nécessité deux ans de travaux en site occupé. Je profite de cette occasion pour remercier l'implication des agents pendant les travaux ainsi que les résidents et leurs familles pour leur tolérance de la gêne occasionnée. Le résultat en valait la peine.

A la ZA des Grandes Terres, une parcelle de plus d'un hectare est disponible suite à des travaux effectués en début 2016. Nous avons également refait les réseaux et la voirie de la partie occupée.

Deux permis de construire ont été déposés cette fin d'année par la CCVAI :

- l'un, pour une chaufferie bois qui alimentera la maison de retraite, le collège et l'HLM du « Chalumet. »
- l'autre, pour la rénovation d'un bâtiment à Saint Germain-Laval (angle rue de Boissieu / rue de la République). Il est prévu de lui redonner son aspect patrimonial du XVI siècle et de le réhabiliter par la création d'un espace pour l'école de musique intercommunale et des espaces à vocations multiples, plus particulièrement dédiés à la jeunesse et à la culture. Ces travaux contribueront aussi à l'attractivité du centre bourg de St Germain Laval.

Le renouvellement du contrat enfance jeunesse en 2016 nous engage sur les 4 prochaines années à poursuivre nos actions avec le soutien financier de la CAF et de la MSA.

Je ne terminerai pas cet édit sans vous remercier très chaleureusement du soutien que vous nous avez apporté tout au long de cette année 2016. Les élus se sont battus avec vous pour conserver la possibilité de choisir notre futur commun et décider ensemble le meilleur pour les habitants de ce territoire. Merci encore !

Restant à votre écoute et à votre disposition, je vous souhaite une très bonne année 2017.
Très sincèrement.

Georges BERNAT
Maire d'AMIONS
Président de la Communauté de Commune des Vals d'Aix et Isable
Président du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes »

Le Mot du Maire

D'année en année, la promesse de restauration de l'église était récurrente. L'année 2016 en a enfin vu l'aboutissement avec une... 1^{ère} phase de travaux. La couverture est désormais hors d'eau avec une restauration de la charpente et la pose d'un nouveau « couvre-chef » en tuiles « Canal ». Les façades latérales et sacristie ont également été reprises.

L'année 2017 verra quant à elle la reprise de la façade principale et des vitraux. Ces travaux seront aidés par l'Etat et le Conseil Départemental. Ils recevront également l'aide de vous tous via vos dons généreux à l'association GASPARG en charge de la souscription volontaire correspondante.

D'autres travaux sont annoncés : réhabilitation des WC publics avec création d'un local pour l'employé communal, voirie, ..., mais des chantiers d'envergure plus modeste, le chantier « église » demandant en effet une pause budgétaire afin d'en digérer le financement !

Quelques soucis d'importance pour l'année écoulée avec la fermeture de notre café au 31 août. Des élus, des sympathisants et notre employé communal ont profité de la « pause » pour refaire intégralement le 1^{er} étage de l'édifice qui laissait beaucoup à désirer. Il faut les en remercier car l'économie pour la commune est d'importance. Espérons que leur travail permettra l'installation d'un nouveau gérant qui amènera vie à notre centre bourg !

D'autres inquiétudes également pour notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), qui avec une période creuse au niveau des naissances, et des enfants scolarisés à l'extérieur, risque fort de nous créer divers soucis pour la rentrée 2017.

Côté fusion des intercommunalités, le Préfet a choisi de nous maintenir « en l'état ». Toutefois les Communautés de Communes doivent intégrer de nouvelles compétences et il nous faudra juger comment y faire face et avec quels partenaires. Les années à venir seront donc chargées en réflexions, évaluations, constructions, le tout en restant vigilants pour que nos petites communes ne soient pas complètement vidées de leurs compétences et leur gestion de terrain.

A signaler également pour 2017 un aboutissement important avec l'arrivée de la fibre optique au domicile de chacun. Les modalités de raccordement seront précisées au cours d'une réunion publique proposée probablement en février (le chantier a un peu de retard sur le calendrier initialement annoncé).

Face à toutes ces réflexions, je souhaite que l'année 2017 vous apportent tout ce qui peut vous satisfaire et vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau fascicule de notre bulletin municipal.

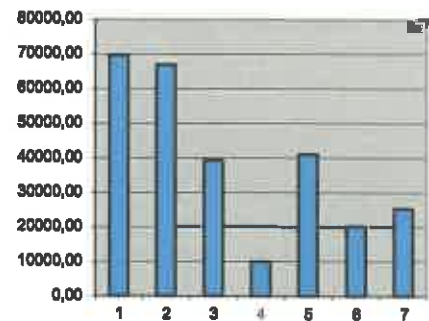
Françoise Clément

Budget primitif 2016

Fonctionnement :

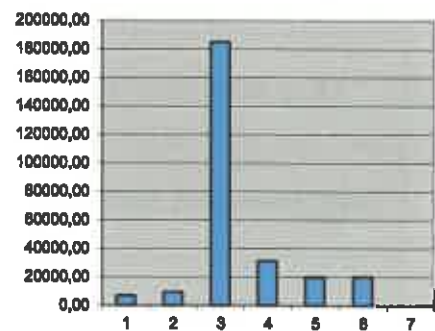
DEPENSES

Charges à caractère général -1-	69690,00	25,6
Charges de personnel -2-	67000,00	24,6
Autres charges de gestion courante -3-	39358,00	14,4
Charges financières -4-	10000,00	3,7
Virement à la section investissement -5-	41061,00	15,1
Charges exceptionnelles -6-	20181,00	7,4
Atténuations de produits -7-	25300,00	9,3
TOTAL	272590,00	100,0



RECETTES

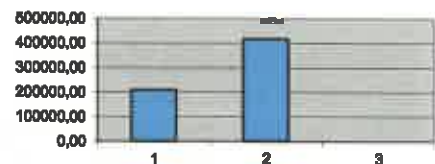
Atténuation de charges -1-	7000,00	2,6
Produits de service -2-	9300,00	3,4
Impôts et taxes -3-	185068,00	67,9
Dotations et participations -4-	31131,00	11,4
Autres produits de gestion courante -5-	20000,00	7,3
Excédent antérieur reporté -6-	20091,00	7,4
Produits exceptionnels -7-	0,00	0,0
TOTAL	272590,00	100,0



Investissement :

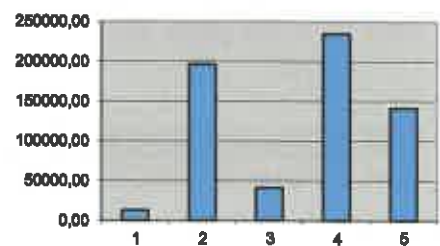
DEPENSES

Remboursement des emprunts -1-	210095,00	33,5
Immobilisations en cours -2-	416123,00	66,5
Solde d'exécution reporté -3-	0,00	0,0
TOTAL	626218,00	100,0



RECETTES

Dotations, fonds divers et réserves -1-	13000,00	2,1
Subventions d'équipement -2-	196219,00	31,3
Virement de la section fonctionnement -3-	41061,00	6,6
Emprunts et dettes assimilées -4-	234579,00	37,5
Solde d'exécution reporté -5-	141359,00	22,6
TOTAL	626218,00	100,0



Section investissements et fonctionnement :

Assainissement :

Investissement : équilibré en recettes et dépenses à **32462 €**

Fonctionnement : équilibré en recettes et dépenses à **24656 €**

CCAS :

Investissement : équilibré en recettes et dépenses à **0 €**

Fonctionnement : équilibré en recettes et dépenses à **15678 €**

Quelques infos financières

Au sujet des taxes directes locales :

	Bases d'impositions prévisionnelles pour 2016	Taux d'imposition communaux de 2016 (inchangés depuis plusieurs années)	Produits après application des taux d'imposition (col 2 x col 3)
Taxe d'Habitation	258 100	9,32	24 055
Taxe foncière Bâti	342 500	7,36	25 208
Taxe Foncière Non Bâti	13 300	21,58	2 870
Total			52 133

A noter que, actuellement, sur les 14 communes de la CCVAI, le coût des Ordures Ménagères est intégré dans ces taxes (Pas de taxe Ordures Ménagères en sus).

Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) :

En vue de garantir la stricte neutralité de la réforme pour chaque collectivité, l'article 78 de la loi de finances pour 2010 a prévu un mécanisme pérenne à 2 vitesses :

- une dotation de la réforme de la taxe professionnelle financée par l'Etat
- une garantie individuelle de ressources (GIR) versée par un fonds national.

A ce titre, la commune de Grézolles reverse chaque année un montant important, soit 23 845€ pour 2016.

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

Une baisse de 5000€ de moyenne sur 2 années consécutives.

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :

En 2014 et 2015, Grézolles recevait une petite somme dans le cadre du FPIC.

En 2016, c'est la commune de Grézolles qui verse 450€.

Travaux 2016



Rives de l'Aix :

Sur les rives de l'Aix, aux abords du Pont Rouge, la barrière a été accidentée. « Rafistolée » de façon temporaire, elle ne garantissait plus une sécurité optimale pour les usagers.

Un enrochement a été réalisé par l'entreprise DUIVON. Il permettra de soutenir la chaussée fragilisée à cet endroit-là. Le site semble ainsi suffisamment sécurisé. Il a donc été décidé de faire l'économie de la barrière prévue au départ.

Montant des travaux : 4 028,00€ HT (4 834,68€ TTC)

Aide du Conseil Départemental : 60%



Travaux de sécurisation, entrée côté Saint Just en Chevalet :

En 2015, un plateau traversant a été implanté en entrée de bourg afin de limiter les ardeurs des automobilistes en provenance de Saint Just en Chevalet.

Restait à faire le marquage au sol : résine claire sur le plateau et bandes rugueuses.

Reliquat de facture : 7659,63€ TTC

Aide du Conseil Départemental : 13 129,00€.

Rappel : ce chantier fait partie de notre Contrat Communal d'Aménagement de bourg.



Travaux de menuiserie sur les bâtiments communaux :

A l'école, dans le cadre des travaux concernant les économies d'énergie, 2 fenêtres « simple vitrage » ont été remplacées par des fenêtres isolantes.

Des volets ont été remplacés.

Un escalier et une barrière ont été installés dans le local technique pour sécuriser l'accès à la mezzanine.

C'est l'entreprise Terrier, de Luré, qui a réalisé les travaux.

Financement :

Coût : 8 281,60€ HT

Aide : enveloppe parlementaire de Madame CUCKIERMAN, sénatrice : 4 300,00€



Acquisition d'un véhicule par la commune :

Le véhicule retenu présente l'avantage d'avoir un intérieur complètement aménagé.

Coût : 9160,00€ HT

Aides :

- Enveloppe parlementaire de M. le sénateur FRECON : 2 975,63€

- Fonds de concours CCVAI : 901€



Chaudière de la salle JL Pras :

Suite à un devis de réparation trop élevé, il a semblé préférable de changer la chaudière ; C'est l'entreprise BOST qui a été retenue.

Coût : 2 522€ HT (3 026,40TTC)

Aide : Fonds de concours de la CCAI : 1 250€



Travaux du bar :

Suite au vol avec effraction sur le bar au printemps 2016, une déclaration a été déposée auprès de GROUPAMA qui a pris en charge le renouvellement des volets endommagés.

Remboursement sur la base de persiennes repliables, à l'identique de ce qui existait : 3 486€ TTC

La commune a fait le choix d'installer des volets roulants, plus sécurisés avec un surplus de ... 34,80€.



L'état de l'appartement relevait plutôt de l'habitat indigne. Rien n'était prévu au budget et les délais de réalisation étaient trop brefs pour faire intervenir des artisans. Plusieurs élus aidés de bénévoles efficaces ont donc relevé les manches et se sont mis au travail.

Côté professionnels, il a été fait appel aux entreprises Dégoutte et Louvet.

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont donné temps et expérience.



Mise aux normes électriques de l'église :

La vérification régulière des installations électriques est une obligation. Réalisée par l'entreprise SOCOTEC, elle a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements dans le réseau électrique de l'église. Une mise aux normes importante a donc dû être réalisée.

Chauffage de l'église :

La vieille chaudière de l'église était réparable pour un montant beaucoup trop élevé par rapport à son ancienneté.

Le choix s'est donc porté sur un système de lustres radiants utilisables de façon très ponctuelle et beaucoup plus sécuritaire.

Mise aux normes électriques : entreprise DEGOUTTE : 2 545,00€ HT

Chauffage et éclairage: Fourniture du matériel : entreprise DELESTRE : 8 938,40€ HT

+ Installation de l'ensemble : entreprise DEGOUTTE : 4 600,00€ HT

→ Total : 16 083,40€ HT

Subventions : - enveloppe parlementaire du Sénateur Bernard FOURNIER : 2 700,00€ HT

- enveloppe de solidarité des Conseillers Départementaux : 6 402,00€ HT



2017 et l'arrivée du THD (Très Haut Débit)

Le chantier est d'importance ; et comme fréquemment pour tout chantier d'importance, il a pris un peu de retard. Le délai de 3 mois incontournable entre la fin du chantier et les demandes de connexion des particuliers qui ne démarrera qu'à la mi-janvier, ce qui reportera probablement les premières connexions au printemps 2017. Une réunion publique sera proposée, probablement en février. Une certitude : toute habitation ayant une ligne téléphonique pourra être desservie par la fibre.



Voirie 2016 :

Une dernière section de la Montée de la Chaux restait à travailler : aménagement des abords du ralentisseur, drainage des eaux de surface, enrobé sur la partie basse.

En parallèle, la place PMR (Personnes à Mobilité Réduite) située près de l'église et de l'école a été réalisée en enrobé et rendue plus visible.

Le Chemin des Rivières demande un peu d'entretien : des reprises ponctuelles sont prévues.

Par contre, l'entreprise EIFFAGE étant intervenue trop tard dans l'année 2016 par rapport à la météo, ces reprises seront programmées au printemps 2017.

Montant de l'opération : 18 504€

Subvention attendue : 9 252€

Débroussaillage :

Au printemps, le choix a été fait de faire une taille des haies « soft ».

Or, cette année, la végétation a été très « vigoureuse ». L'entreprise PALABOST a donc procédé à une taille plus importante.

Montant de l'opération : 4800 € HT.

PLU (Plan Local d'urbanisme) :

Le projet a été présenté aux Personnes Publiques Associées.

Une enquête publique sera proposée dès que possible en 2017.

Mise hors d'eau de l'église, tranche 1

Tout a commencé dans les années 90 avec des infiltrations d'eau récurrentes à l'intérieur provenant du plafond et des remontées d'humidité dans les murs par capillarité. Des réparations sont tentées mais le mal persiste. Le mur et le plafond de l'entrée gauche sont dans un tel état de dégradation que celle-ci a dû être condamnée. Sur ce mur nord, l'enduit a gonflé, sonne creux et tombe à la moindre pression manuelle. L'entrée droite présente également des symptômes liés à des infiltrations d'eau par la toiture. Bien que mieux exposé que le mur nord, l'enduit du mur sud est fragile et sonne creux également. Le phénomène de capillarité n'y est pas étranger.



Le mur circulaire du chœur est très dégradé à la base, à tel point qu'en certains endroits la base des faux piliers est déformée. Les voûtes laissent apparaître des grandes plaques d'humidité mettant en exergue un défaut d'étanchéité de la toiture.

Sur les murs extérieurs :

- prolifération de plantes dans les joints
- étanchéité des vitraux absente et/ou inefficace
- absence de raccordement des chenaux des eaux pluviales du clocher
- humidité dans les murs et les joints.



Restauration de l'église, 1^{ère} tranche

Financement : Etat : D.E.T.R. Conseil Départemental : CO.C.A. Commune

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Grézolles

Maîtrise d'œuvre : Christophe GUYONNET, architecte du Patrimoine, Champagne au Mont d'Or
CM Economistes, économie de la construction, Saint Etienne

Coordination S.P.S. APAVE SUDEUROPE, Saint Etienne

Entreprises retenues suite à un MAPA :

Lot 1 : Charpente bois – Couverture Tuiles – Culvrerie

BEAUFILS Couverture Charpente s.a.r.l., Saint Etienne

Lot 2 : Maçonnerie, Pierre de Taille, Enduits Chaux

L. GENESTE s.a.s., Clermont Ferrand



Versant sud : renforcement des entrails et fixation des sablières à l'avancement



Dépose de la couverture et de la volige sur la partie ouest de la nef



Echafaudage ouest



Pose de la volige sur le versant sud de la nef (partie ouest)

Piquage du soubassement du clocher et de l'abside avant échafaudage





Réalignement des éléments de corniche avant pose de goujons inox et consolidation à la chaux



Scellement des tuiles d'égout en alignement au-dessus du caniveau cuivre



Détail du caniveau cuivre avec bavette d'habillage et ourlet formant goutte pendante



Versant nord de la nef en court de finition



Abside en cours d'échafaudage



Piquages effectués dans le collatéral sud



Pose des bavettes cuivre



Abside : travaux préparatoires



Carottage de la corniche pierre pour agrandir la naissance existante



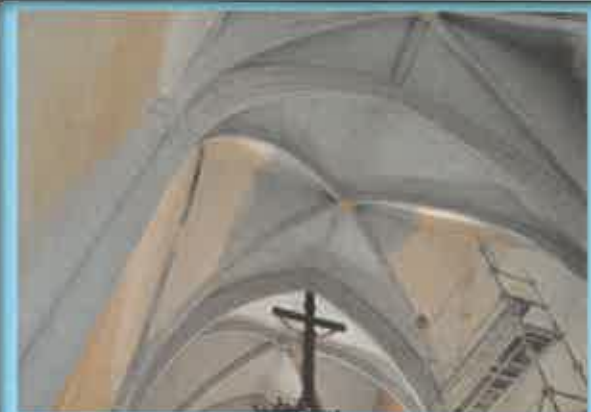
Détail de crochetage des tuiles chapeau (bande de cuivre rapportée sur liteau)



Remplacement des abat-sons à l'identique (4 sur 8)



Élévation et voûte sur la 1^{ère} travée ouest après lissage de la couche de finition



Voûtement de l'abside

Coût des travaux de la tranche 1 :

Entreprise BEAUFILS | 99 588,40€ HT

Entreprise GENESTE : 69 323,33€ HT

Les aides financières attendues ne pourront être demandées qu'en fin de tranche 2.



La réhabilitation et mise en accessibilité des WC publics avance lentement... mais sûrement.

Le raccordement électrique, est réalisé, de même que le déplacement de l'armoire de sous-répartition téléphonique.

Le compteur d'eau est installé.

Financement, aides, délais :

Montant estimé (avec une variante probable due aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France qui souhaite des tuiles « canal » identiques à celles de l'église :

30 500€ HT

Aides : Enveloppe de solidarité des Conseillers Départementaux : 6200,00€

Enveloppe parlementaire du sénateur Maurice VINCENT : 9 000,00€

Une demande d'aide a été déposée dans le cadre des Contrats de Ruralité proposés par la Région, ce qui peut accroître un peu les délais de réalisation, mais, sait-on jamais...



Travaux de l'église : tranche 2

Le MAPA (Marché Public à Procédure Adapté) pour la 2^e phase des travaux a été lancé.

La déclaration de travaux a été déposée auprès de la DDT et de l'ABF.

2 lots : maçonnerie

 Vitreaux et protections

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie :

Les jours et horaires d'ouverture ont été modifiés de la manière suivante :

- Les mardis de 14h à 17h
- Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Une permanence est assurée les samedis de 9h à 11h par le maire et les adjoints.

Recensement militaire :

A partir de 16 ans, dans le mois suivant la date d'anniversaire, tous les jeunes (filles ou garçons) doivent obligatoirement se présenter en mairie avec un livret de famille ou une carte d'identité.

Inscription sur les listes électorales :

Si vous avez atteint l'âge de 18 ans ou si vous avez déménagé au cours de cette année, vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale en vous présentant en mairie muni d'une pièce d'identité.

Poubelles :

Rappel : Le ramassage des ordures ménagères est effectué au porte à porte dans la nuit de mardi à mercredi ; pour le confort de tous, aucun dépôt n'est admis sur la commune et un container individuel est obligatoire. Si vous désirez acquérir un container, vous pouvez vous signaler en mairie, des achats groupés peuvent être organisés avec la Communauté de Communes.

Des containers pour le tri sélectif des déchets sont à votre disposition sur la place de la mairie, nous demandons à tous de bien respecter les consignes indiquées sur chaque container et de laisser propre les abords. Il est demandé aux personnes qui stationnent leur véhicule sur la place, de ne pas se garer trop près de ces containers afin de ne pas gêner ceux qui déposent les déchets et le camion de ramassage.

Stationnement :

Il est rappelé qu'il est interdit de stationner de façon permanente sur les trottoirs. Notre route départementale qui traverse le village est très fréquentée et il est dangereux pour les passants de devoir se déporter sur la chaussée. **Une vie n'a pas de prix !**

Extraits d'actes d'état civil (Naissance, mariage, décès,...)

La demande doit être adressée auprès de la Mairie du lieu d'enregistrement de ces actes.

Demandes de Carte d'identité ou de passeport :

Carte d'identité : gratuite

1) Documents à fournir :

Passeport : 86€/adulte, 42€/15ans, 17€/15ans

- 2 photos d'identité (faites par un photographe)
- 1 extrait de naissance (à demander à la Mairie du lieu de naissance)
- 1 justificatif de domicile (ex : quittance EDF, EAU,...)
- Livret de famille

2) Lieu de demande :

- Carte nationale d'identité : mairie de Grézolles
- Passeport international électronique : mairies habilitées (Boën et Balbigny)

Tarif location salle J.L. PRAS

	Saison estivale (01/05 – 31/10)	Saison hivernale (01/11 – 30/04)	
Réunions : Assoc. ext. à la commune	30€	40€	En cas d'utilisation régulière, un forfait peut être étudié
Soirées : Associations de la commune ou ext. – Particuliers	60€	80€	

→ Utilisation gratuite pour les réunions des associations de la commune

Nota: Ces tarifs ont été révisés par délibération du conseil municipal du 17 novembre 2011 à compter du 1^{er} janvier 2012. Les cas exceptionnels non prévus sont étudiés par le Maire. Le règlement de la location s'effectue par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 150 € est demandé à la remise des clefs. Le règlement est disponible en Mairie et est affiché dans la salle.

Mercl de bien vouloir régler le thermostat (température minimale) en sortant de la salle.

La Mairie informe les présidents d'associations que 2 compteurs forains sont disponibles sur la Place du Village et Rue du Père Lachaise. Une demande devra être formulée en Mairie 1 mois avant les manifestations.

Si nous parlions déchets et produits phytosanitaires...

Comparons les poids de nos déchets de 2015 avec ceux de 2014.

Ces poids correspondent à la production de déchets annuelle en kg / habitant de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, à savoir que la population de 2015 est de 6010 habitants.

Ordures ménagères :

173,35kg/habitant

→ en baisse de 8,45kg/habitant par rapport à l'an dernier

Tonnage des déchets enfouis :

Ordures ménagères (OM), plus encombrants, plus refus de tri ont diminué de 23,66% depuis 2010

Encombrants non recyclables en déchèterie :

39,34kg/habitant

→ en augmentation de 19,34kg/habitant

Les déchets non recyclables (ordures ménagères, encombrants et refus de tri des emballages) représentent 45% des déchets produits sur la CCVAI : 215,15kg/habitants. Toutefois, ce poids diminue progressivement : 0,6% par rapport à 2014.

Evolution sur 6 ans :

Année	OM	Encombrants	Refus de tri	Total
2010	1 486,06	201,00	6,75	1 693,81
2011	1 363,68	202,60	8,44	1 574,72
2012	1 287,24	194,40	9,88	1 491,52
2013	1 130,66	212,74	15,03	1 358,43
2014	1 088,60	196,92	15,16	1 300,68
2015	1 041,85	236,43	14,78	1 293,06

Au regard de ce tableau, nous constatons

- une baisse continue des ordures ménagères (OM),
- une forte augmentation des encombrants,
- une légère baisse des refus de tri après une forte augmentation en 2016 et 2014.

L'ensemble des déchets collectés sur la CCVAI, comprenant les ordures ménagères, les apports en déchèterie et la collecte sélective représente 474,24kg/habitants, soit une baisse de 18kg/habitant par rapport à 2014.

Le coût du service des déchets ménagers revient pour l'utilisateur sur l'année 2015 à 55,80€.

Faisons encore plus d'efforts pour respecter les consignes du tri sélectif !

Passons au « zéro phyto » dans nos communes et nos jardins

Dans la Loire, 94 Communes, 3 Communautés de Communes, le Parc du Pilat et le Conseil Départemental se sont engagés dans la démarche « zéro phyto ».

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle met en place l'**objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017** avec l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries.

Au 1^{er} janvier 2019, la commercialisation, la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites.

Cette mesure concerne tout particulièrement les Jardiniers amateurs.

Cette nouvelle loi découle de l'urgence de protéger la biodiversité (nos abeilles entre autres), de limiter la pollution des eaux et de l'air dans un contexte d'évolution climatique, et d'inciter chacun à trouver ses solutions respectueuses de son milieu de vie, sans compromettre la production du jardin potager ou la floraison des parterres.

Cette démarche zéro phyto nous oblige à changer notre regard sur l'entretien de nos communes, de nos jardins, à changer nos habitudes de jardinage.

Elle nous apporte la satisfaction de ne pas nuire à notre propre santé et à celle de notre famille ou de nos voisins, à la biodiversité, à la qualité de l'eau et de l'air.

La déclaration de ruches

La déclaration des ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>:

(L'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible.)

Etat Civil 2016**Naissances :**

CLEMENT Arsène	né le 20 janvier 2016 à Roanne
AGRAFEIL Malvina	née le 10 août 2016 à Montbrison
BAYARD Juliette	née le 11 septembre 2016 à Montbrison

Inhumations :

DOITRAND Marie-Claude, décédée le 28 décembre 2015 à Lyon

CHARRIER Yvonne, décédée le 24 février 2016 à St Julien Molin Molette

EPERCIEUX Georgette, décédée le 17 février 2016, à la Ricamarie

FAY Claude, décédé le 21 mars 2016, à Montagny

ANDRE Marie-Josèphe, décédée le 06 avril 2016, à Grézolles

VINDRY Arthur, décédé le 3 juin 2016, à Grézolles

GRANADOS François, décédé le 22 juin 2016, à Roanne

THINARD André, décédé le 1^{er} septembre 2016, à Riorges

SIMONIN Christian, décédé le 11 août 2016, à Roanne

ASPIN Yvonne, décédée le 6 septembre 2016 à Mably

Bébés de l'année

Je m'appelle Arsène et je suis né avec un mois d'avance le 20 janvier. Ma maman Mélissa Degoutte, éducatrice spécialisée, et mon papa, Philippe Clément, négociant en bestiaux, ont été ravis de m'accueillir.



Moi, c'est Juliette, je suis née le 11 septembre à Montbrison, et j'ai attendu le lendemain de la fête des classes de Grézolles pour pointer le bout de mon nez, car mes parents Rosemarie et Christophe Bayard, respectivement vétérinaire et dentiste, désiraient faire la fête avec les Grézollois.

Un petit coucou à la famille Agrafeil de la Chassagne, qui s'est de nouveau agrandie avec l'arrivée de Malvina née le 10 août.

Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI

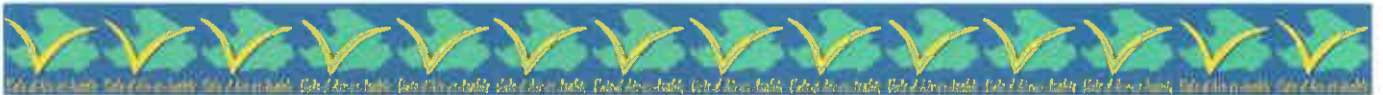
DU TERRAIN FONCIER ECONOMIQUE DISPONIBLE

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) vient de faire réaliser des travaux d'extension de la zone d'activités des Grandes Terres à St Germain Laval.

Un lot divisible de 12 300 m² est disponible à la vente au prix de 15 € HT le m².
Renseignements : [04 77 65 48 75](tel:0477654875) (CCVAI)



Crédit photo : CCVAI



REHABILITATION MAISON BOISSIEU A ST GERMAIN LAVAL



Avant travaux

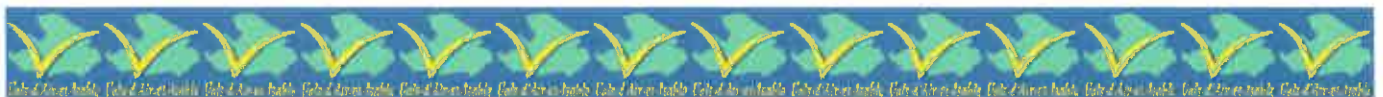
La CCVAI a déposé en octobre 2016 un permis de construire pour des travaux de réhabilitation de la Maison Boissieu, à ST GERMAIN LAVAL (à proximité de la mairie) qui devraient débuter en 2017. Ce bâtiment a été acquis par l'intercommunalité en 2014 dans un esprit de développement « intercommunal » d'un point de vue touristique et de préservation d'un patrimoine local, en concertation avec la Commune de St Germain Laval qui de son côté, a acquis dans le même quartier, et pour les mêmes raisons, un autre bâtiment de caractère. Ces deux bâtiments sont qualifiés de « remarquables » et inscrits à l'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) de la Commune de St Germain Laval.



Après travaux

La réhabilitation de l'immeuble Boissieu doit permettre d'aménager d'une part des locaux à destination de l'école intercommunale de musique et de danse, et d'autre part des espaces polyvalents utilisables par les services communautaires (accueils de loisirs notamment) ou par les associations et autres structures locales.

Le montant prévisionnel de ces travaux, qui visent également à conserver le caractère patrimonial du bâtiment, est de 601 000 € HT. Afin de financer ce projet, différentes aides sont attendues de la part de l'État, de la Région et de parlementaires.



TRAVAUX MISE AUX NORMES DECHETERIE INTERCOMMUNALE



Crédit photo : CCVAI

Un décret paru en 2012 impose à toutes les déchèteries de nouvelles règles de sécurité et d'organisation.

Sur la déchèterie intercommunale, plusieurs travaux de mises aux normes vont devoir être effectués d'ici fin 2017 : réalisation de garde-corps, installation d'une réserve incendie à proximité du site, création d'un local spécifique pour stocker les déchets toxiques et dangereux...

Dans un 1^{er} temps, des garde-corps (murets) vont être réalisés d'ici la fin de l'année 2016 en haut de quai pour assurer la sécurité des usagers. Le fonctionnement de la déchèterie sera donc un peu perturbé mais celle-ci ne sera pas fermée au public durant les travaux. Nous demanderons aux utilisateurs de bien vouloir respecter les consignes du gardien ainsi que les règles de circulation.

Pour en savoir plus : [04.77.65.48.75](tel:0477654875)



Convention Développement de l'Éducation aux Arts et à la Culture - Résidences d'artistes

Dans le cadre de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, la CCVAI et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé accueilleront en 2017 un photographe et une compagnie de marionnettistes. Ces artistes, en résidence sur nos territoires, auront une démarche éducative (actions de pratique artistique en direction de publics variés) et culturelle (diffusion de leurs œuvres).

Il est proposé de participer à des expériences originales qui puissent permettre de voir et comprendre la démarche artistique, de développer son esprit critique, de participer à une création artistique collective.

Les objectifs sont de permettre au plus grand nombre la rencontre avec un artiste, de faire du lien entre les réseaux culturels, éducatifs et sociaux et avec les habitants qui seront invités à participer même s'ils ne sont pas à priori déjà impliqués dans ces domaines.



Crédit photo : P.HERVOUET

Renseignements à la CCVAI au [04.77.65.78.17](tel:0477657817) (Médiathèque)



ENFANCE JEUNESSE : RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

En accord avec la délibération du Conseil Communautaire du 07.07.2016, le Président de la CCVAI, la CAF de la Loire et la MSA Ardèche Drome Loire ont co-signé le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse des Vals d'Aix et Isable pour la période 2016-2019.

Ce partenariat à hauteur de 435 000 € sur 4 ans va permettre de maintenir les infrastructures et les équipements existants et de développer les services dédiés à l'accueil des enfants de 0 à 17 ans révolus, plus précisément :

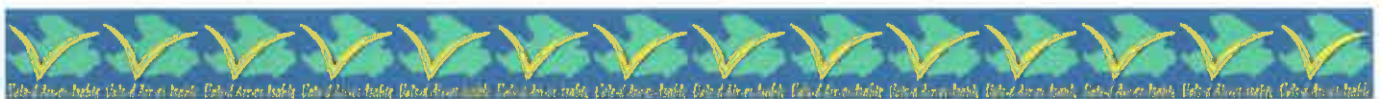
- Animer et faire vivre le projet éducatif territorial enfance jeunesse grâce, entre autres, à la revalorisation du poste de coordination.
- Le Multi Accueil Les Champiloups passera d'un agrément de 16 à 18 places dès 2018.
- le Relais Assistants Maternels verra une légère augmentation du temps de travail de l'animatrice en 2018.
- L'Accueil de Loisirs Les Farfadets propose une semaine de plus d'ouverture pour les vacances d'hiver (effectif dès 2016).
- L'Accueil de Loisirs Ados, quant à lui, doit amorcer une réflexion en concertation avec les jeunes du territoire pour concevoir et s'appropriant un lieu d'accueil, tout en développant le samedi loisir.



Crédit photo : CCVAI

Le Contrat Enfance Jeunesse prévoit une aide annuelle de 106 300 € soit 41 % d'aide en 2016 sur une contribution financière annuelle totale pour les différents services de 259 000 €.

Par ailleurs la CAF de la Loire et la MSA Ardèche Drôme Loire soutiennent les communes volontaires dans l'aide à la formation BAFA pour le personnel municipal intervenant dans les garderies et/ou TAP. Les communes de Grézolles et St Martin La Sauveté sont cosignataires du Contrat Enfance



STATIONNEMENT ASSISTANTES MATERNELLES



Crédit photo : CCVAI

Afin d'améliorer la sécurité des assistantes maternelles et des enfants accueillis, le Relais Assistants Maternels a sollicité la commune de St Germain Laval afin de prévoir un stationnement temporaire les lundis et jeudis matins, jours des temps d'accueils collectifs pour réduire les sources de dangers lors des arrivées et départs des enfants.

Ainsi, la commune de St Germain Laval, en lien avec la CCVAI, a prévu des emplacements réservés se situant à proximité immédiate du RAM ; sur le parking en face de la mairie, côté droit. Une signalisation a été mise en place et les assistantes maternelles vont recevoir une carte de stationnement.



Le Site de proximité : un outil pour soutenir les activités et l'emploi en milieu rural

Son équipe de techniciens s'adresse gratuitement aux habitants, aux entreprises, aux associations et aux collectivités. C'est un lieu ressources pour l'emploi, la formation, la création d'activité et l'accueil de nouvelles populations.

✓ VOUS ETES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI, D'UNE FORMATION

Nous proposons à toute personne (demandeurs d'emploi, salariés, étudiants...) un appui de proximité pour ses démarches de recherche d'emploi et de formation

Où et quand ?

- Au Site de proximité, 8 pré portailier – SAINT JUST EN CHEVALET, tous les Jeudis de 9h à 12h sans RDV
- A la Communauté de Communes à SAINT GERMAIN LAVAL, tous les mercredis de 9h à 12h sans RDV

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur ces 2 lieux de permanence, prendre RDV par téléphone.

Contact : Nadège SUGIER, 04 77 65 17 64 / n.sugier@sitedeproximite42.com

✓ EMPLOYEURS, VOUS SOUHAITEZ RECRUTER :

Entreprises, collectivités, associations, particuliers employeurs, nous vous proposons un appui local dans les démarches de recrutement (premières Informations, diffusion d'offres, recherche de candidats)

Où et quand ?

Du lundi au vendredi sur RDV

Contact : Nadège SUGIER, 04 77 65 17 64 / n.sugier@sitedeproximite42.com

✓ VOUS AVEZ UN PROJET DE CREATION OU DE REPRISE :

Nous accueillons toute personne quel que soit le domaine d'activités (artisanale, commerciale, services...) du projet

Où et quand ?

Du lundi au vendredi sur RDV

Contact : Corinne GAYTE, 06 60 96 24 55 / c.gayte@sitedeproximite42.com

✓ VOUS SOUHAITEZ CEDER VOTRE ENTREPRISE

Nous vous accompagnons dans vos démarches et dans la recherche de candidats à la reprise

Où et quand ?

Du lundi au vendredi sur RDV

Contact : Corinne GAYTE, 06 60 96 24 55 / c.gayte@sitedeproximite42.com

✓ VOUS ETES UN NOUVEL ARRIVANT :

Nous vous proposons de rencontrer des ambassadeurs du territoire, nous vous aidons à vous constituer un réseau

Où et quand ?

Du lundi au vendredi sur RDV

Contact : Amandine ALLIER, 04 77 65 17 64 / a.allier@sitedeproximite42.com

Les nouveaux habitants...

Catherine Grand, originaire du Rhône est arrivée fin février à Grézolles. Mère de trois enfants qui ont pris leur indépendance, elle est actuellement en recherche d'emploi dans le social. La région lui plait et elle apprécie la gentillesse de la population.



Aurélie Caty s'est installée en août, au « chemin défendu » avec ses deux enfants, Hugo 4 ans et Gabin 3 ans. Elle travaille depuis 9 ans à la SAUR à St Germain Laval. Originaire de la Creuse, elle est venue dans la région pour des raisons professionnelles.

Lina et Michel Faure propriétaire au Grand Essart, se sont installés en juillet. Venant de Givors ils ont cessé leur activité de commerçants, et actuellement sont bien occupés à restaurer leur nouvelle maison. Ils ont 2 filles et 5 petits enfants.



Alain Simon habite depuis fin janvier « rue du Val d'Aix ». Depuis 1986 il travaillait comme régisseur métayer au château de Guirande à Noirétable, il avait pris la suite de ses parents et de son frère. Depuis le décès de la comtesse De Grancey (la propriétaire du château), le domaine est en vente. Alain Simon a dû partir de Noirétable en emportant avec lui un passé familial et professionnel riche en événements, une vie proche de la nature, des rencontres extraordinaires dans le milieu qu'il côtoyait. Actuellement il travaille à la commune de Souternon. Il est venu à Grézolles pour se rapprocher de sa famille. Il trouve le village ravissant et appréciait le bar pour faire des connaissances. Il reconnaît que le village a de la chance d'avoir une épicerie.

Julie Marcelin et Thibaud Arnaud sont également grézollois Rue de la Cure depuis cette année.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation à notre village !!!

Pour cette année scolaire 2015/2016, les trois enseignants du RPI avaient un projet commun pour leurs élèves sur les **INSECTES**. Dans ce cadre-là, les élèves de Grézolles ont mené plusieurs actions : en septembre, c'était la rencontre avec un entomologiste, venu expliquer beaucoup de choses sur la vie des insectes, avec du matériel d'observation et des insectes vivants (fourmis, phasmes, vers de farine, ...).



Les élèves de CP-CE1 ont également continué de composter à l'école et d'observer les décomposeurs.



Durant l'année, ils ont aussi fabriqué des hôtels à insectes et peint des nichoirs à oiseaux, qui ont tous été installés dans le jardin et la cour de l'école.



Par ailleurs, ils se sont rendus à l'Ecopôle, en compagnie des classes de Souternon et de St Julien d'Oddes, pour découvrir les insectes aquatiques. Au programme : pêche dans la mare et identification des petites bêtes. En classe, ils ont fait un élevage de chenilles, pour observer toutes les étapes de la vie de ces drôles d'animaux, ainsi que leur métamorphose; un élevage qui a abouti à un émouvant lâcher de papillons en fin d'année.



En juin, c'est à la cité des abeilles, à Viscomtat, qu'ils ont pu observer abeilles et faux bourdons, confection du miel et travail de l'apiculteur, accompagnés des deux autres classes. Ils ont même pu fabriquer des bougies avec de la cire.

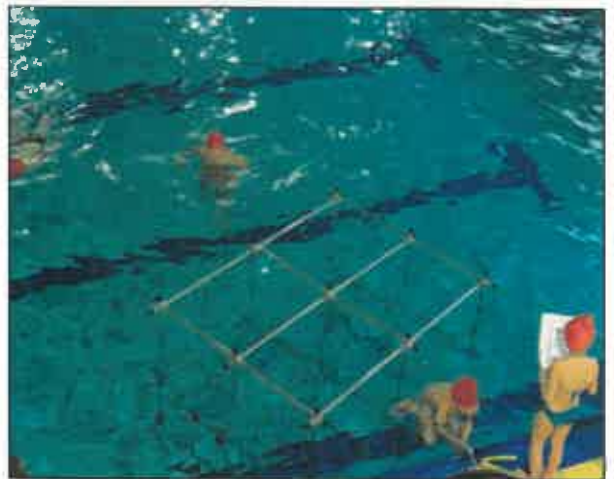


Outre ces projets communs aux trois classes, la classe de Grézolles a poursuivi ses activités de jardinage à l'école, avec plantations et observations en découverte du monde. Le jury des écoles fleuries a bien récompensé nos jardiniers, puisqu'il leur a décerné un **PRIX NATIONAL** que la maîtresse est invitée à aller chercher, à Paris, en mars 2017, avec une délégation d'élèves.

Les CP et CE1 ont également visionné trois beaux films , dans le cadre de «Ecole et Cinéma» , participé à des rencontres sportives avec l'USEP cantonale, repris l'activité natation au bassin de Feurs, participé à l'action départementale «Cyberplume» (qui permet d'apprendre à utiliser les outils numériques au service de l'écriture), et enfin, reçu la classe de maternelle , début juillet, pour une journée de liaison entre la Grande Section et le CP.



Enfin, les trois classes du RPI étaient engagées cette année dans un travail autour de la photographie, avec Philippe HERVOUET, photographe professionnel. Les maternelles ont créé des photogrammes, pendant que les élèves de CP et CM2 s'adonnaient à la technique des sténopés. Ceci a donné lieu à des échanges et même à une exposition des photographies. Une année scolaire bien remplie !



Depuis septembre, de nouveaux projets ont germé pour cette année scolaire 2016/2017: c'est sur le thème des ARBRES et des PERSONNAGES IMAGINAIRES de la FORET que les trois classes vont travailler. Des sorties sont déjà prévues : à la forêt de Lespinasse, pour une rencontre avec la LPO, à Marlhes, pour un voyage de 4 jours, etc... Nous vous raconterons tout cela dans le prochain bulletin municipal... Des aventures à suivre donc !



Cela s'est passé cette année...



19 janvier :
Echange de vœux en mairie :
Retour sur les travaux 2015, projets 2016, verre de l'amitié et galette des rois géante sont à l'ordre du jour.



26 janvier :
Sport adapté à la SOVA avec un match de basket de niveau régional qualificatif pour le championnat de France.



28 janvier :
Des cadeaux pour les jeunes jardiniers : les élèves ont reçu le prix national des jeunes jardiniers pour leur participation au concours lors de l'année scolaire 2014-2015. Les récompenses ont été remises au cours d'une cérémonie très officielle au stade Geoffroy Guichard.



14 février :

Les chasseurs ont profité de la Saint Valentin pour jouer aux cartes à l'occasion d'un concours qui a permis à 50 doublettes de s'affronter.

17 mars :

Un an déjà pour les Aiguilles Grézolloises, association qui permet à une quinzaine de dames de tirer l'aiguille en bonne compagnie tous les lundis après-midi.



19 mars :

Rendez-vous annuel rempli d'émotion pour les membres de la FNACA en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



30 mars :

Plus de 100 participants à la chasse aux œufs organisée par l'association « Au Pays des Vals d'Aix et d'Isable ». Le sentier de découvertes préparé permettait à chacun de repérer les précieux indices requis pour remplir le questionnaire menant à une récompense bien méritée.



29 avril :

La salle Omnisports du Val d'Aix transformée en atelier d'artistes pour des jeunes de l'IME de Taron, de l'ISEF Château d'Aix, de la MAF de Saint Galmier, de l'Association Familles Rurales de Saint Germain Laval et de l'atelier Art Sème.
Le thème ? Contes et légendes ?

3 avril :

A l'occasion du 1^{er} tournoi de judo du Val d'Aix et d'Urfé organisé par les clubs de Saint Germain Laval et Saint Just en Chevalet, 216 judokas se sont affrontés sur les tatamis.



5 mai :

Une morille de ... 400 grammes ... chassée par Marcel Chorier.

4 mai :

Ambiance sud-ouest avec les Basques du chœur d'hommes Denbora Pasa en concert à l'église dans le cadre du festival de peinture organisé par l'AGAP.





4 juin
 Séquence émotion chez les chasseurs : Lucien Vallensant et Armand Forge se sont vus remettre une médaille des mains de Gérard Aubret, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire en présence de David Agrafeil, président de la chasse.

20 juin
 GASPAR présente son action lors du passage des voitures anciennes des Sorbielles. Pas moins de 28 superbes véhicules anciens, rutilants et magnifiquement entretenus ont envahi la Place du Château.



20 juin
 Les élèves présentent leur travail pour le concours des écoles fleuries.





14 août :

Moules frites, spectacle celtique des Modigans, soirée dansante, concours de pétanque vanda Panach'band, barbecue géant, feu d'artifice, tous les ingrédients étaient réunis pour une fête très réussie.

29 août:

L'église retrouve son mobilier. Ils ont été nombreux à répondre à l'appel de la municipalité pour déménager les chaises et les bancs stockés sous le préau de l'école et les réinstaller dans l'église





4 septembre : Joyeuse animation aux Plassottes : Ce dimanche, les chasseurs sont aux fourneaux. Près de 300 gourmands ont fait le déplacement pour déguster tripes et grillades. Ils ont pu également bénéficier d'une excellente prestation offerte par 3 sonneurs.

11 septembre :
Les classards ont fait la fête au Château d'Aix. Toutes les classes d'âge étaient représentées. 96 participants ont pu déguster le repas concocté par le restaurant « Le Georget »



De la gym à Grézolles :

Quand ? tous les vendredis soirs jusqu'en décembre, les mercredis soirs ensuite :

Où ? en mairie de Grézolles jusqu'en février puis à la salle des fêtes de St Marcel d'Urfé

Avec qui ? Laure RATHIER qui propose une palette très variée d'activité.





Halloween :

D'épouvantables personnages ont sillonné les rues et envahi les maisons durant le dernier week-end d'octobre. Heureusement, les Grézollois ont pu les amadouer à grand renfort de bonbons et autres sucreries...



Commémoration du 11 novembre 1918, avec un hommage lu par Clara BRUYERE.



Jeudi 1^{er} décembre :

Le Club de l'Amitié fête Noël au Georget.



7 décembre :

Décoration des sapins du village par les enfants, le tout sous la houlette de l'AGAP

10 décembre :

Soirée de Noël organisée par l'AGAP avec marches des lampions et chants jusqu'à la crèche, puis partage des soupes, charcuteries, bûches et vin chaud dans la salle J.L.Pras.



13 décembre :

La souscription volontaire gérée par l'association GASPAP fonctionne bien : pour l'instant, 20 000€ de dons ont été récoltés. Son activité la plus récente : une tombola remportée par Hervé Navarro.

17 décembre

Noël des anciens offert par le CCAS :

Cette année :

-18 colis sont portés, dont 5 en maisons de retraite.

-40 convives se sont retrouvés au Georget.



MEILLEURS VŒUX DE SANTE, DE BONHEUR ET DE REUSSITE A TOUS !!!

FNACA
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie
des communes de Souternon et Grézolles



Comme les années précédentes, les activités des membres de la FNACA ont été restreintes cette année 2016. Les commémorations du 19 mars 1962 (52^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie), les cérémonies du 8 mai (anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en 1945) et du 11 novembre (anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale en 1918) ont été célébrées à Grézolles et à Souternon.

L'ensemble des membres de la section Grézolles – Souternon présente tous les vœux de bonheur pour la nouvelle année à tous les adhérentes, adhérents et amis de la FNACA.

Le Sou des Ecoles

En ce début d'année l'ensemble des membres du SOU des écoles tenait tout d'abord à vous adresser ses meilleurs vœux et à vous remercier chaleureusement pour toutes vos contributions passées, qui nous aident à financer chaque année une partie des projets pédagogiques des enseignants du RPI.

Nous espérons vous voir toujours plus nombreux à participer à nos actions pour cette nouvelle année car, une fois de plus, nos enseignants fourmillent d'idées pour apporter une ouverture culturelle et sportive la plus intéressante possible aux élèves de nos trois villages.

Cette année encore, nous ne manquerons donc pas de vous retrouver lors de nos événements traditionnels : le concours de belote du vendredi 20 janvier, la marche des coucous du dimanche 9 avril et la vente de pizzas le vendredi 19 mai. Sans oublier les sympathiques moments de partage et de convivialité que sont la fête de Noël et la fête de fin d'année.

Et puis, nous vous donnons également rendez-vous le dimanche 19 février pour inaugurer notre première course nature de 10 km sur les rives de l'Aix, au départ du Château d'Aix | L'inscription peut se faire en ligne sur courirenroannais.free.fr, chez Ben Run au Coteau ou sur place le jour même. Coureurs, amateurs de nature ou simples spectateurs, nous espérons vous voir nombreux afin de nous aider à faire de ce nouvel événement une réussite. A bientôt | Le SOU des écoles du RPI

DIMANCHE 19 FEVRIER 2017
1ere COURSE NATURE
LES RIVES DE L'AIX - 10 km (110m D+)
Départ : Château d'Aix à 14h30
42260 St Martin-La-Sauveté

1 cadeau saveur locale
à chaque coureur
Vin chaud et
test gratuits du bûf d'air
jacquier à l'arrivée

Course accessible à tous

Organisée par le SOU des écoles du RPI - Copille - Souverain - Julien d'Odier

INSCRIPTION en ligne sur :
• courirenroannais.free.fr
• ou chez BEN RUN
15 Av. Parmentier
42 120 Le Coteau

BEN RUN
Spécialiste athlé rando running trail

Renseignements :
zohra.jacquier@wanadoo.fr
06 24 39 47 92 ou 06 18 68 62 58



Société de chasse de Grézolles

Le concours de belote

Le concours de belote du 14 Février a été largement préparé et annoncé. Les premiers lots composés de gibier, la tombola ainsi que toutes les doublettes primées vont sans doute attirer les amateurs. 50 doublettes étaient au rendez-vous ; les premiers gagnants en photo en présence du président David Agrafeil.



Un hommage du nouveau bureau à deux membres de l'ancienne équipe !



Le 27 Mai, à la salle J.L. Pras, Lucien Vallensant et Armand Forge étaient à l'honneur.

Ils ont été respectivement Président et Secrétaire de la Société de chasse pendant de nombreuses années et se sont vu remettre une médaille des mains de Mr Gérard Aubray Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.

Mr Jean Paul Vallensant a aussi été vivement remercié pour son implication dans la chasse, le basket et le Comité des fêtes.

Un grand merci à tous ces bénévoles, qui ont su tisser ce lien social important dans la commune.

Tripes et grillades au menu des chasseurs

**Le dimanche 4 Septembre
les chasseurs de Grézolles
étaient aux fourneaux.**

**Le nouveau et l'ancien
président en cuisine !**

**Près de 300 repas ont été
servis et la tombola a permis
de faire des heureux**



**3 sonneurs en action pour
agrémenter cette belle
journée**



**La Société de chasse de Grézolles vous présente ses meilleurs vœux pour cette
nouvelle année et remercie toutes les personnes qui ont contribué à la bonne
marche de ses activités**

Amicale des donneurs de sang

Le bureau est composé de la manière suivante :

- Président : Henri BOURDELIN
- Secrétaire : Denise RAVEZ
- Trésorier : Hubert MOTTURA

Cette année, le concours de belote aura lieu le samedi 18 février à 14h00. L'Amicale rappelle que les personnes souhaitant intégrer le bureau seront les bienvenues ainsi que toute personne désirant aider le jour des collectes (mise en place des chaises et service).

Le dimanche 12 mars aura lieu à la SOVA à Grézolles le Congrès départemental des Donneurs de Sang.

L'amicale rappelle à toutes les personnes intéressées qu'elles peuvent donner jusqu'à 70 ans : 4 fois/an pour les femmes, 6 fois/an pour les hommes.

Les prochains prélèvements auront lieu à Saint Martin la Sauveté de 16 à 19 h les :

mardi 28 mars
vendredi 2 juin
vendredi 22 septembre
mardi 5 décembre 2017

Important : Pour les dons de plaquettes ou de plasma (en manque actuellement !), vous pouvez vous rapprocher du centre de transfusion au 04-77-70-87-87 et prendre rendez-vous les jours des collectes, votre don peut sauver une vie !
Pour plus de renseignements, appelez le 06-72-01-28-26.



L'amicale des donneurs de sang présente ces meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le président

Le Club de l'Amitié



38 adhérents sont inscrits pour nos après-midi récréatifs. Une assemblée générale et un programme établi en début d'année annonce le commencement de nos festivités.

-Election de nos têtes couronnées le deuxième jeudi du début de l'année.

-Les bugnes s'invitent à notre table, avec des déguisements dignes de dessins animés.

-Mars est le mois du repas chevreuil : merci aux chasseurs grézollois.

-Nous enchaînons avec café gourmand, apéritif dînatoire, casse-croûte et notre repas grenouilles.



Une première « Repas asiatique » hors club, une belle réussite et enfin des vacances bien méritées pour le repos de nos estomacs. Reprise des activités en septembre avec un café gourmand suivi de restaurants, du repas de Noël et de bûches. Nous intercalons des concours de belote, loto, tombola, tous ces jeux sont primés. N'oublions pas les anniversaires que nous souhaitons en novembre avec un petit cadeau pour les concernés. Tout cela dans une joyeuse atmosphère de convivialité.

Nous invitons toutes les personnes alléchées par ce programme, retraitées ou pas, à prendre contact avec nous.

Le bureau souhaite une bonne année à tous ses adhérents et à leurs familles.

ELAN VAL D'AIX



173 licenciés

19 équipes

**12 équipes féminines
dont 1 équipe loisir**

6 équipes masculines

1 équipe baby mixte



Des jeunes du club formés aux techniques d'entraînement

Cette saison, le club continue de se distinguer dans la formation en proposant à des jeunes joueurs la possibilité de s'initier aux techniques d'entraînement. Dans le cadre d'un projet réalisé par Jonathan Moussé, une commission technique est venue s'ajouter aux commissions existantes (animation et sportive). Cette commission a pour but de pérenniser les actions du club en matière d'entraînement. Elle prévoit la mise en place d'un livret du jeune joueur et d'un livret de l'entraîneur pour assurer le suivi dans la formation des licenciés. Les deux premières sessions de l'école d'entraîneur ont eu lieu en septembre et octobre. Elle a permis d'aborder avec les jeunes stagiaires inscrits les contenus d'entraînements des petites catégories (U9 et U11) : construction d'une séance d'entraînement des petites catégories, dextérité et développement des fondamentaux individuels offensifs. Une dizaine de jeunes des catégories U9 et U11 a participé à l'une des sessions ce qui a permis aux stagiaires de leur proposer une situation d'entraînement. 3 jeunes grézollois participent à l'école d'entraîneur : Paul et Benoit RATHIER et Louise GARRIVIER.

Le Bureau

Président : Aimé Louis RATHIER

Vice-Président : Bernard BUGNET

Secrétaires : Bruno MURAT

Secrétaire adjointe : Sophie RATHIER

Trésorière : Corinne DOUARRE

Comité des Fêtes

Tout d'abord l'ensemble du comité des fêtes grézollois tient à adresser ses meilleurs vœux à toute la population pour l'année à venir.

L'année 2016 s'est bien déroulée. En effet, nous avons connu une très belle affluence pour notre fête patronale celtique.

La programmation pour l'année 2017 est en cours d'élaboration. Nous allons revenir avec plus de visuel pour la soirée du 14 août, mais chut surprise !!! Pour le 15 août, le feu d'artifice sera maintenu, de même que la banda puisque ces deux animations ont connu un franc succès.

Nous tenons à remercier tout particulièrement notre président, Laurent Dadolle, qui après de très nombreuses années d'investissement personnel pour la commune a décidé «de rendre les armes ». Il est essentiel de souligner l'importance d'une implication comme l'a été la sienne, implication ô combien nécessaire pour maintenir la cohésion de nos petits villages. C'est à ce titre que nous nous permettons de faire appel à toutes personnes, de tous âges qui souhaitent nous rejoindre. La porte est ouverte à tous et toutes !!!!

Nous vous attendons donc nombreux en 2017. En espérant que cette année, vous apporte joie et bonne humeur, et encore merci PEPETTE.....

A très bientôt pour de nouvelles festivités dans notre cher village !





LES AIGUILLES GRÉZOLLOISES

Qui aurait cru qu'un an et demi après sa création en juin 2015, notre association « Les Aiguilles Grézolloises » regrouperait une quinzaine de « mordues » toujours aussi assidues ! Des petites mains agiles, même si elles n'ont plus 20 ans, tricotent, cousent, brodent, s'agitent en papotant, partagent le gâteau maison qu'elles ont fait à tour de rôle.

La bonne humeur et la rigolade sont de rigueur, même si on se pique le bout des doigts ou si on doit défaire les points qu'on vient juste de terminer. Il nous arrive aussi de pousser la chansonnette Mais on a du mal à dire « Papa pique et Maman coud » car les Messieurs ne participent pas aux réunions des « cose - petats ». Néanmoins, ils répondent présents quand il s'agit d'installer les stands de nos expositions.... Celle de Grézolles en mai et plus récemment celle du marché de Noël de Saint Germain.

Si l'envie vous prend de venir nous rendre visite, nous vous accueillerons chaque lundi à partir de 14 heures 30, salle Jean Louis Pras.

A toutes et à tous une année nous souhaitons 2017 cousue d'or et de tendresse !





Depuis 2003, JAIM FOOT est le club Jeunes de 10 communes de la CCVAI ; il reste un club familial et rural. Fort d'environ 150 licenciés et une trentaine d'éducateurs JAIM FOOT a engagé au moins une équipe dans chaque catégorie de U7 à U19. Avec des résultats relativement corrects et une bonne participation des enfants, la santé sportive du club n'inspire aucune inquiétude.

L'assemblée générale de juin dernier a vu émerger un bureau largement féminisé ; ces dames apportent un regard nouveau sur l'organisation et la pratique du foot.

Il y a quand même un point noir dans le tableau : le manque de participation des familles aux manifestations organisées pour assurer la santé financière de l'association ; le nouveau bureau essaye d'y remédier.



GASPAR

Grézolles Association pour la Sauvegarde du Patrimoine A Restaurer

L'an dernier, nous vous avons présenté ici même, notre association, son but et ses moyens. Pour mémoire rappelons : nous sommes le support moral et financier de la souscription volontaire, ouverte en vue d'une participation privée aux travaux de l'église et plus particulièrement les vitraux, le tout soutenus par la Fondation du Patrimoine avec laquelle Gaspar a signé, le 20 septembre 2015, une convention. Celle-ci permet à nos donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale.

Nous encaissons des dons pour le règlement des factures de travaux correspondantes. La première tranche des travaux est terminée, ainsi que vous avez pu le constater. La deuxième, celle qui comporte la rénovation des vitraux est donc sur les rails et les travaux pourraient commencer au premier semestre 2017. C'est là que nous intervenons !

Grâce à la générosité de nos donateurs, que nous remercions chaleureusement ici, nous avons à ce jour, comptabilisé plus de 18.000€, soit à peu près le tiers du devis estimatif. Ces bons résultats montrent votre attachement à notre patrimoine local en général et à votre église en particulier.

Si vous le désirez, adressez vos chèques, libellés à l'ordre de :

Fondation du Patrimoine – église de Grézolles,
à la Fondation du Patrimoine,
27 boulevard Antoine de Saint Saint-Exupéry
69009 LYON

Indiquez si vous désirez le reçu fiscal pour déduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu, la fortune, les sociétés.

Vous pouvez également aider Gaspar :

- en faisant des dons plus modestes pour le fonctionnement matériel de l'association,
- mais surtout, en adhérant en tant que membre actif pour nous aider à réaliser nos objectifs.

Pour nous joindre :

e-mail : : gaspargrezolles@gmail.com. Téléphone : 04 77 64 60 73



Association Grézolles Art et Patrimoine (AGAP)

VILLAGE AUX PORTES PEINTES 2^{ème} Edition du 5 au 8 mai 2016

Du 5 au 8 mai 2016, l'association a organisé son festival de portes peintes : depuis lors, au fil d'une balade, vous pouvez découvrir 8 nouvelles portes peintes. Une maquette du Château d'Aix a également été réalisée. Comme chaque année, de nombreuses animations ont jalonné ces 4 jours : conférences, chœur basque, atelier artistique pour les enfants, cueillette de plantes, repas festif, présence de nombreux artisans sur le site...

Les artistes et les œuvres :



Fred de Bocard



Alain Pouillet



Christiane Vlornerly



Elsa Gurrieri



Eleni Pattakou



Maxime Ivanez et Juliette Hostal



Toujours Juliette Hostal et Maxime Ivanez



Et beaucoup d'autres activités et exposants...



**La maquette du Château d'Aix
par Philippe Varillon**



Les aiguilles grézolloises



**Pierre Vallensant
producteur de chanvre**



Enfance et Partage



Le vin de Gérard Piat



L'Atelier du coquelicot (poterie)



Produits à base de plantes



L'Outil en main



Les vitraux de Cédric Bonnefond



André Barthollet



Les produits du Sud-Ouest



Fabienne Rozanski (bijoux)



Les savons de Dada et Lulu

L'AGAP, c'est aussi une animation du village pour les fêtes de Noël ainsi que la participation des enfants à la décoration des sapins de la commune. Le 10 décembre, chacun pouvait se retrouver salle Jean-Louis Pras pour un moment festif autour du vin chaud : il y a eu des chants de Noël, une retraite aux flambeaux, des soupes à déguster... une bonne soirée !



Et depuis quelques temps, on peut se connecter au site de l'AGAP (sur « Grézolles Peintures et sculptures ») : l'occasion de découvrir les activités de l'association, les œuvres réalisées au fil des symposiums et des festivals de peinture, et de télécharger le plan de Grézolles pour s'y balader en découvrant les travaux des artistes...

TUILERIE...

**L'église de Grézolles est chapeautée d'une nouvelle couverture.
Deux élus ont pu bénéficier de la visite de la tuilerie d'origine de ce nouveau « couvre-nefs »...**



La fabrication comprend plusieurs stades :

- L'extraction

La terre est extraite d'une carrière à ciel ouvert située à proximité de la Fabrique. Elle est ensuite bennée dans la cour de l'entreprise où elle reste stockée et sèche à l'air libre.



- La préparation de la pâte



Cette argile séchée est alors acheminée dans un brise-mottes, passe entre deux cylindres et est ainsi concassée, broyée et malaxée.

- Le façonnage

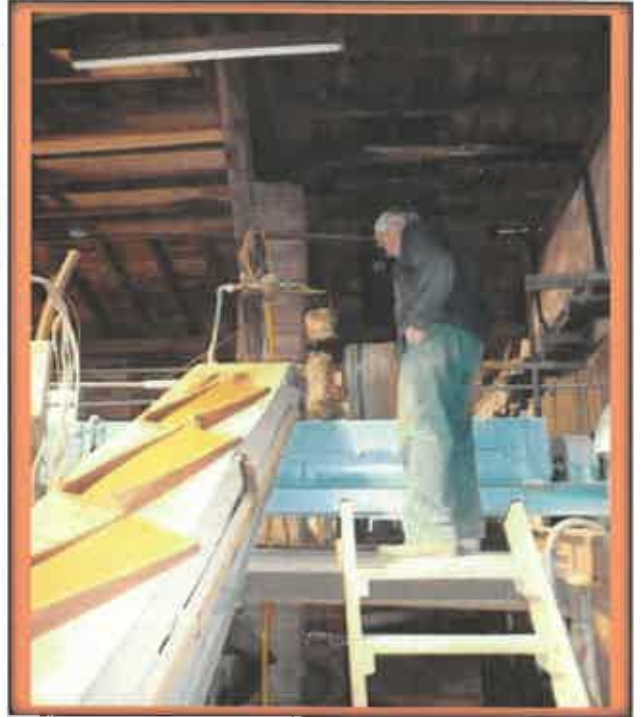
2 objectifs :

- * Donner à la pâte une cohésion suffisante
- * Attribuer la forme souhaitée

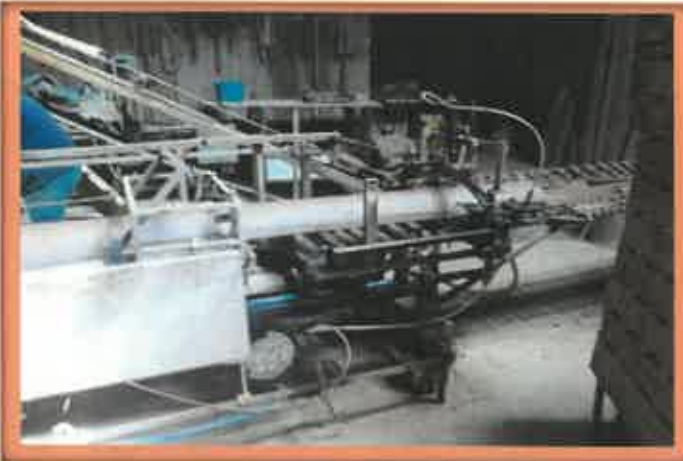
2 procédés :

- * l'étirage
- * le pressage

Au cours de la préparation, la pâte est rendue plastique par ajout d'eau. Aux commandes : Monsieur Perrin Père, une ... casserole percée ... et surtout... un « œil » infallible !



Pour l'étirage, la machine est une extrudeuse dont le débit varie de 3 à 40t/h environ. Les tuiles canal de l'église ont été réalisées avec cette méthode. La filière placée à l'extrémité de l'appareil donne au produit sa forme finale. La pâte est ensuite simplement tronçonnée par un coupeur de fil.



La tuile est alors soulevée à l'aide d'une pelle à long manche : la cuisse, et déposée dans un séchoir en bois.

- Le séchage



Le produit ayant atteint sa forme définitive, il faut éliminer la presque totalité de l'eau qui a permis le façonnage pour que celle-ci ne perturbe pas la cuisson. Les tuiles sont installées dans un 1^{er} séchoir, puis dans un 2^e séchoir à proximité de la chaleur du four.



- La cuisson

Elle se fait en 3 phases :

- le préchauffage (montée progressive en température)
- la cuisson proprement dite (entre 900° et 1200°, 1040° pour nos tuiles)
- le refroidissement.



Quelques chiffres qui concernent l'église de Grézolles : 26 tuiles/m²
4600 tuiles x 2 = 9200 tuiles (1 dessous, 1 dessus) 70kg/m²

DENOMINATION DES RUES

Madame, Monsieur,

Déjà initiée sur notre commune en 2009 et rendue obligatoire par le déploiement du Très Haut Débit par fibre optique, la dénomination des rues a été achevée cette année. Effectivement, le Conseil Municipal de Grézolles a délibéré et adopté une décision de modification de votre adresse pour les habitations non numérotées en 2009, principalement les hameaux de notre commune. Une attestation vous sera adressée prochainement par courrier pour ce changement d'adresse.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à ce changement de nom de voie ou de numéro dans la voie, voici quelques indications :

- votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides,
 - en revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie ou de numéro.
- Ces démarches sont gratuites ; les étiquettes de changement d'adresse seront gratuitement adressées par courrier par La Poste.

Pensez également à signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, service-public.fr vous propose de faire votre déclaration de modification de nom (numéro) de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...). Pour plus de renseignements : www.mon.service-public.fr. Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce Centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer. Des cartes dispensées de timbrage pourront être mises à votre disposition par La Poste pour signaler votre modification d'adresse à vos contacts.

En cas de difficulté pour effectuer ces démarches, n'hésitez pas à contacter la Mairie !

La commune fournira les plaques de rues et les numéros d'habitation et assurera la mise en place des panneaux de rue et la pose des numéros des maisons.



Pour rappel, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

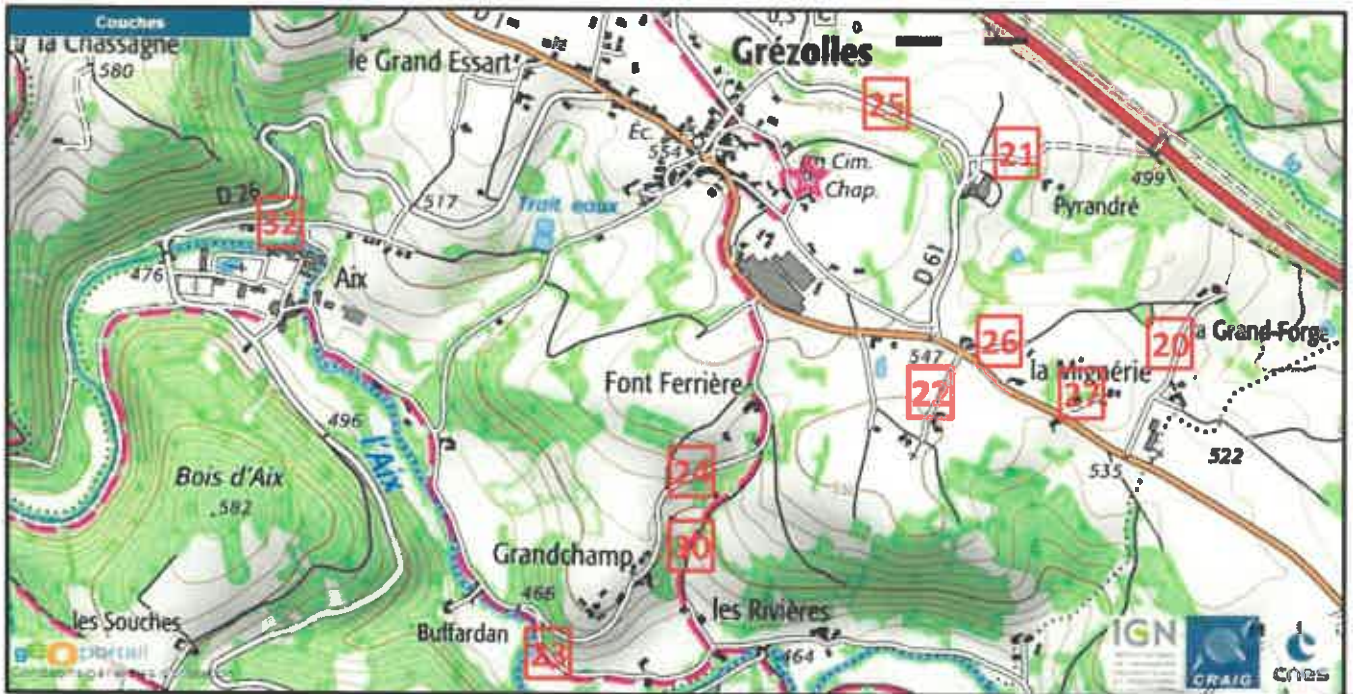
Pour mémoire, voici ci-dessous la dénomination des rues de notre commune validée en 2009 :



N°	Noms des rues
1	Rue d'Urfé
2	Rue de l'Astrée
3	Rue de la Mairie
4	Rue du Val d'Aix
5	Montée de la Chaux
6	Rue du Père Lachaise
7	Allée du Château
8	Chemin du Verger
9	Chemin Défendu
10	Impasse des Lilas

N°	Noms des rues
11	Impasse de l'Ancienne Poste
12	Rue de la Chapelle Saint Barbe
13	Passage de l'Eglise
14	Montée du Château
15	Rue de la Cure
16	Route du Château d'Aix
17	Impasse de la Volière
18	Rue du Grand Essart
19	Chemin de l'Atelier

Pour information, voici ci-dessous la dénomination des chemins de notre commune choisis pour achever l'adressage :



N°	Noms des rues
20	Chemin de Grand-Forge
21	Chemin de Pyrandré
22	Chemin de la Mignerie
23	Chemin des Rivières
24	Chemin de Grand-Champ
25	Route de Crémeaux
26	Chemin des Vignes
27	Chemin Coudour
28	Chemin Marin

N°	Noms des rues
29	Chemin de Miolland
30	Chemin des Mines
31	Chemin du Vernay
32	Chemin d'Aix
33	Chemin du Genetet
34	Chemin de la Chassagne
35	Chemin de Chaillat
36	Chemin du Plat

C'était hier...

Echos de la Fête rurale de Grézolles

(d'après un article de 1948)



...De mémoire de la bonne mère TONINE, doyenne des Grézollois, jamais pareille affluence ne s'était vue dans Grézolles, Grézolles la modeste, qui a su cependant faire dignement les choses et donner à sa fête du 8 août un éclat et une ambiance rarement égalés dans le genre.

C'est plus de 2500 personnes, en effet, jeunes pour la plupart, venues des 4 coins de la région qui ont participé à l'organisation ou suivi les diverses et attrayantes manifestations de la journée.

Une matinée pluvieuse semblait devoir tout gâcher... La messe des paysans prévue en plein air dut être célébrée à l'église paroissiale, pleine à craquer... cérémonie simple mais émouvante réhaussée par les cuivres de la fanfare de Neulise...

A l'issue de l'office religieux, eut lieu une autre cérémonie... l'hommage aux morts des deux guerres où prit la parole le jeune R.COUDOUR, responsable local...

Vin d'honneur ensuite où la municipalité de Grézolles, dirigeants de la fête, personnalités du monde rural, instrumentalistes, trinquèrent allègrement au soleil réapparu...

Pour une fois, Grézolles était devenue un grand centre de camping : de partout les groupes s'installaient déballant musettes, sacs, faisant honneur aux provisions dont petits et grands s'étaient munis.

Mais l'apothéose fut le grand défilé de 14h30.

Longuement acclamé, ayant peine à se frayer un passage dans une foule de plus en plus dense, le cavalier PONCET ouvrait la marche suivi d'une garde de tous jeunes cyclistes fleuris dont se détachait le tout jeune et tricolore BARTHOLIN. A tout seigneur tout honneur, Grézolles avait magnifiquement paré le char de sa reine, la jeune et blonde Melle DANTON dont le sourire n'avait d'égal que celui de ses non moins charmantes demoiselles d'honneur : Melles GERIN et CLEMENT et de ses gentils pages encadrant le maître cocher BARAY

Les différents chars



Fête musicale à Gény, 1947

Saint Romain/Chausseterre qui suit avec son battage au fléau.

Souternon et ses pastourelles charmantes.

Dancé avec sa maison aux tuiles roses.

Saint Julien d'Oddes avec son moulin aux ailes fleuries, son jovial meunier DUFOUR et sa toute blonde Marianne : Melle V. PAIR-SATRE, pas trop à l'aise sur son âne Martin.

... Il serait trop long de narrer la fête kermesse qui se déroula ensuite aux Plassots. Rien n'y manquait : stands, attractions, buvette, buffet... Concours de chant, jeux scéniques, tout fut parfait, dans un décor merveilleusement adapté...

Crémeaux, distingué dans son char des provinces françaises.

Saint Martin la Sauveté avec son char « famille nombreuse » avec son berceau, son vrai poupon rose et quelque peu effaré.

Saint Martin la Sauveté encore auquel s'était joint Saint Just en Chevalet avec FRIPOUNET ET MARISSETTE.

Luré et son char de la fenaison tracté par les magnifiques Barbosse et Robino de l'étable EPINAT.

Grézolles encore avec la moisson et ses alertes moissonneurs et gracieuses moissonneuses.

Les Vendanges de Saint Germain Laval.

Saint Germain Laval encore avec les métiers fermiers.

La vieille tour d'Urfé présentée par Saint Marcel et remorquée par une souple Renault 18x25.

Du bruit maintenant avec Bully/Saint Polgues, ses chanteurs de talent et ses tout jeunes virtuoses accordéonistes, prix du Conservatoire.

L'Aix de Juré remorquée par les fins et son pêcheur tout jeunet : Miton ARCHIMBAUT.

Regards d'hier et d'aujourd'hui sur nos villages **par l'association au Pays d'Aix et d'Isable**

Durant 3 ans, la Mutuelle Sociale Agricole a mis en place un contrat de développement social, dans ce qui était notre canton, afin de redynamiser notre territoire. Cette impulsion a initié la création de l'association intercommunale **Au Pays d'Aix et d'Isable** dont les membres bénévoles sont des habitants du canton qui se donne comme objectif, la connaissance et la sauvegarde de notre patrimoine culturel et naturel ainsi que la transmission de cette richesse patrimoniale.

Après une exposition en 2012 sur le thème '**Métiers anciens**' et une autre en 2014 sur le thème '**100 ans, quelle histoire ! 14-18 ans dans notre canton**' qui ont remporté un succès certain ainsi que l'organisation de divers événements, nous cherchions un moyen de relater la vie passée et actuelle de nos villages, à travers la grande Histoire et plus modeste des habitants. En feuilletant un album de cartes postales représentant les communes de notre canton au début du XXe siècle, nous avons compris que nous devions transmettre à tous la valeur de ce patrimoine, enrichi de nombreux récits des habitants du canton qui avaient répondu à notre appel.

Nous avons collecté durant des mois auprès d'eux : cartes postales de 1900 à 1970, photos d'écoliers, récits et divers documents iconographiques. Devant cette abondance documentaire, le projet d'éditer deux ouvrages a vu le jour. Ce projet, issu de rencontres intercommunales, s'est nourri de la richesse de chacun. Même si son contenu n'est pas exhaustif, il était important pour nous, de faire connaître ces éclats de vies collectés. Le premier tome concerne Saint Germain-Laval et les personnages célèbres y ayant vécu et le second, les villages voisins et les personnages célèbres y ayant vécu.

Nous avons également pris le parti de photographier les mêmes lieux que sur les cartes postales et photos anciennes. Sur ces photos d'hier et d'aujourd'hui mises en parallèle, nous avons pu constater les changements survenus dans nos communes, ainsi que dans notre façon d'y vivre...

Ces ouvrages seront disponibles à la Communauté de Communes à partir du 10 décembre 2016 et dans certaines mairies. Leur contenu est à l'image de ce qui nous a été confié (documents et récits). Ils témoignent d'instantanés de vies essentiels, qui caressent notre mémoire et interrogent notre présent.



